

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3388

14 novembre 2014

### SOMMAIRE

<b>ADTLUX</b> .....	<b>162579</b>	<b>Lovi</b> .....	<b>162580</b>
<b>Agnès Constructions S.à.r.l.</b> .....	<b>162578</b>	<b>LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>162588</b>
<b>Aloc Invest</b> .....	<b>162579</b>	<b>LTW-Luxneon S.à r.l.</b> .....	<b>162581</b>
<b>Annalen</b> .....	<b>162582</b>	<b>Lunetterie S.à r.l.</b> .....	<b>162580</b>
<b>Can Holding S.A.</b> .....	<b>162587</b>	<b>Lutrinae Strategy</b> .....	<b>162585</b>
<b>Capitalium International S.A.</b> .....	<b>162587</b>	<b>LuxCo 67 S.à r.l.</b> .....	<b>162587</b>
<b>Chaka Investments S.à r.l.</b> .....	<b>162611</b>	<b>Luxembourg Caribe Tours S.à r.l.</b> .....	<b>162586</b>
<b>C.H.P. International S.A.</b> .....	<b>162580</b>	<b>Luxetanche S.A.</b> .....	<b>162582</b>
<b>Commerz Funds Solutions S.A.</b> .....	<b>162584</b>	<b>Luxfide S.à r.l.</b> .....	<b>162582</b>
<b>Data Center S.C.A.</b> .....	<b>162591</b>	<b>Luxmenuiserie S.à r.l.</b> .....	<b>162581</b>
<b>Développement et Exécution de Projets Techniques et d'Aménagement Consult- ing S.A.</b> .....	<b>162624</b>	<b>Luxmenuiserie S.à r.l.</b> .....	<b>162582</b>
<b>Domaine Alice Hartmann S.A.</b> .....	<b>162579</b>	<b>Medexia Sàrl</b> .....	<b>162579</b>
<b>Dreishoeh Realty Sàrl</b> .....	<b>162579</b>	<b>M-Express S. à r.l.</b> .....	<b>162581</b>
<b>Esposa S.A.</b> .....	<b>162584</b>	<b>MIM Holdco S.A.</b> .....	<b>162582</b>
<b>Eureconsult S.A.</b> .....	<b>162624</b>	<b>Mive S.à r.l.</b> .....	<b>162586</b>
<b>Euro Dynamics S.à r.l.</b> .....	<b>162578</b>	<b>Patron Dieter II S. à r. l.</b> .....	<b>162583</b>
<b>Euroflex S.à r.l.</b> .....	<b>162623</b>	<b>Pearl Holding S.A., - SPF</b> .....	<b>162583</b>
<b>Eurohan S.A.</b> .....	<b>162624</b>	<b>Pédicure Happy Feet</b> .....	<b>162583</b>
<b>Flossbach von Storch Invest S.A.</b> .....	<b>162584</b>	<b>Principality Capital S.à r.l.</b> .....	<b>162583</b>
<b>Labecaste S.A.</b> .....	<b>162585</b>	<b>ProLogis France XXVII S.à.r.l.</b> .....	<b>162583</b>
<b>Lari Invest S.A.</b> .....	<b>162621</b>	<b>Ship Atlantic Holding S.A.</b> .....	<b>162621</b>
<b>Latin Petroleum SCS</b> .....	<b>162585</b>	<b>STEG LBG 3 S.à r.l.</b> .....	<b>162586</b>
<b>Liberty Management Invest S.A.</b> .....	<b>162586</b>	<b>Trefinance S.A.</b> .....	<b>162584</b>
<b>Logistics &amp; Warehouse Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>162581</b>	<b>VAT Management S.à r.l.</b> .....	<b>162623</b>

**Euro Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.774.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-François SCHOLLER, gérant, demeurant à L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «EURO DYNAMICS S.à r.l.», ayant son siège social à L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.774, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 01 juillet 2000.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à treize mille cinq cents euros (13.500.- EUR), représenté par cent trente-cinq (135) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter:

*Première résolution*

L'associé unique décide de prononcer la mise en liquidation de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Jean-François Scholler, gérant, demeurant à L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg et de l'investir des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

*Déclaration*

L'associé unique prénommé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-F. SCHOLLER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 03 octobre 2014. Relation: REM/2014/2158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159682/44.

(140181689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Agnès Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 94.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163003/10.

(140185954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Aloc Invest, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.733.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 octobre 2014*

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions de gérant.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014 et pour une durée illimitée, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2014163011/16.

(140185733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**ADTLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.620.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162999/9.

(140186003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Domaine Alice Hartmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.948.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162273/9.

(140184770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Dreishoeh Realty Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.444.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162275/9.

(140185226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 81.423.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Référence de publication: 2014162590/11.

(140185317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Lunetterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 4, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 72.848.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de:

- La société à responsabilité limitée LUNETTERIE SARL (RCS B72.848), avec siège social à L-4344 ESCH-SUR-ALZETTE, 4, rue Saint Vincent,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162536/17.

(140184635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Lovi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.606.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur de catégorie A.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur de catégorie A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014162532/16.

(140184603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**C.H.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 6 juin 2014*

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Boden et de commissaire aux comptes de la société Benoy Kartheiser Management Sàrl sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur et de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans comme suit:

- Monsieur Jean-Marie Boden, Administrateur catégorie B, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45, Route d'Arlon.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de l'année 2020.

- La société Benoy Kartheiser Management Sàrl, Commissaire aux Comptes avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, Route d'Arlon.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'assemblée générale de l'année 2020.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014162545/21.

(140184281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Logistics & Warehouse Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 186.173.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOGISTICS & WAREHOUSE LUXEMBOURG Sàrl tenue le 15 octobre 2014 que les associés ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Les associés de la société à responsabilité limitée LOGISTICS & WAREHOUSE LUXEMBOURG Sàrl décident à l'unanimité de nommer Monsieur Nelandran Dhavarajh NAICKER, employé, demeurant à L-3861 SCHIFFLANGE, 187, route de Noertzange, cogérant de la société à responsabilité limitée LOGISTICS & WAREHOUSE LUXEMBOURG Sàrl pouvant engager valablement la société conformément à l'article 9 des statuts de cette dernière, et ce avec sa signature individuelle.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Signatures

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014162530/18.

(140185134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**LTW-Luxneon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 32.604.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de:

- La société à responsabilité limitée LTW-LUXNEON SARL (RCS B32.604), avec siège social à L-4380 EHLERANGE, Z.A.R.E. Ouest.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162533/17.

(140184634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 112.272.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162559/9.

(140184462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Luxmenuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.433.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162540/10.

(140184571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 60.245.

Il résulte des décisions prises par l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en date du 15 septembre 2014 que

- le siège social de Luxfide S.à r.l. sera transféré du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

*Pour Luxfide S.à r.l.*

Didier Mouget

Gérant

Référence de publication: 2014162539/16.

(140184584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Luxetanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. "Le Triangle Vert".

R.C.S. Luxembourg B 148.111.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162538/9.

(140184712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Luxmenuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.433.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162541/10.

(140184572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Annalen, Association Agricole.**

Siège social: 93, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg H 123.

L'acte constitutif et la liste des membres du Conseil d'administration ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162543/10.

(140184283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**MIM Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.576.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162604/9.

(140185415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Principality Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162688/9.

(140185337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Pédicure Happy Feet, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 128.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162675/10.

(140184481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Patron Dieter II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 124.583.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162680/10.

(140184890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**ProLogis France XXVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162689/9.

(140184545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.905.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014162732/16.

(140184653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Trefinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 octobre 2014*

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

L'assemblée décide de modifier le mandat de la personne chargée du contrôle des comptes de la Société, notamment - ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47 771 - de commissaire aux comptes à Réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes annuels au 31/12/2014.

Changement d'adresse d'un administrateur:

Il y a lieu de noter en outre qu'à la date des présentes, l'adresse professionnelle de Monsieur Alessandro Di Roberto, administrateur de la Société, n'est plus sise au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle est désormais la suivante:

3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014161979/20.

(140183666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Flossbach von Storch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.513.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162333/10.

(140185106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Esposa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.473.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162312/9.

(140184793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

—  
Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung im Verwaltungsrat mit:

Herr André Kolb hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats der Commerz Funds Solutions S.A. mit Wirkung zum 30. September 2014 niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17.10.2014.

Für die Richtigkeit

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2014163087/15.

(140186123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---



**Latin Petroleum SCS, Société en Commandite simple.**

R.C.S. Luxembourg B 176.517.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 22 mars 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Latin Petroleum S.C.S enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B176.517 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 27 juin 2014, et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 27 Juin 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 Octobre 2014.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014162504/17.

(140185062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Lutrinae Strategy, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.772.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 29 septembre 2014*

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

- Accepte la démission de PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sarl de ses mandats d'administrateur & administrateur-délégué.

- L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

\* Mademoiselle SCHALLIER Pippa, étudiante, née le 09/09/1991 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen,

\* Monsieur SCHALLIER Gérard, gérant de sociétés, né le 25/04/1961 à Lille (France), demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen,

\* Madame LE METAY épouse SCHALLIER Béatrice, gérante de sociétés, née le 16/03/1958 à Saint-Brieuc (France), demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen,

- L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs-délégués:

\* Monsieur SCHALLIER Gérard, gérant de sociétés, né le 25/04/1961 à Lille (France), demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen,

\* Madame LE METAY épouse SCHALLIER Béatrice, gérante de sociétés, née le 16/03/1958 à Saint-Brieuc (France), demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen,

Ces nominations prennent effet dès ce jour et jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2020.

Référence de publication: 2014162509/24.

(140185272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Labecaste S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.825.

En date du 24 juin 2014, Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master comptabilité contrôle audit avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire a été nommé comme commissaire en remplacement de Monsieur Jean Thyssen démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Labecaste SA

Référence de publication: 2014162516/13.

(140184678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Luxembourg Caribe Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162514/9.

(140184459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**STEG LBG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.172.

## EXTRAIT

En date du 30 septembre 2014, NBIM Karl LBG2 S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale qu'elle détenait dans la Société à NBIM GP 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 189.553.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014162553/17.

(140183890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 03 octobre 2014:

- 1) L'intégralité du capital social est représentée.
- 2) L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Michel ROOZE de son poste d'administrateur.
- 3) L'Assemblée Générale nomme Monsieur Christophe DEBORSUT-RENARD, domicilié à B-4480 HERMALLE-SOUS-HUY, rue Magotte n°27, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

Fait à Mamer, le 03 octobre 2014.

*Pour la société LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A.*

Ph. DEBORSUT-RENARD

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014162528/18.

(140184681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Mive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.885.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014162609/10.

(140185168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Can Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.526.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CAN HOLDING S.A., dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, a été dénoncé le 27 janvier 2009.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur, Maître Mathieu RICHARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 novembre 2014 au greffe de la VI<sup>e</sup> Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Mathieu RICHARD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162548/18.

(140184213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**Capitalium International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.835.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CAPITALIUM INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été dénoncé en date du 7 septembre 2010.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur, Maître Mathieu RICHARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 novembre 2014 au greffe de la VI<sup>e</sup> Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Mathieu RICHARD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162549/18.

(140184217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**LuxCo 67 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 133.214.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme LUXCO 67 SARL, dont le siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été dénoncée en date du 8 juillet 2009.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur, Maître Mathieu RICHARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 novembre 2014 au greffe de la VI<sup>e</sup> Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Mathieu RICHARD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162551/18.

(140184214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.462.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 42,083,000.- (forty-two million eighty-three thousand euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 29 October 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 188000, with a share capital of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 June 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 4 July 2014 number 1729, which articles of incorporation have been amended for the last time on 13 October 2014 by a deed of the undersigned notary, in the process of being filed with the RCS (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by two hundred (200) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:
  - a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 1,462,500.- (one million four hundred sixty-two thousand five hundred euro) by the creation and issue of 11,500 (eleven thousand five hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;
  - b) As a consequence, amendment of the third paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,462,500.- (one million four hundred sixty-two thousand five hundred euro), represented by 11,700 (eleven thousand seven hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and
  - c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 1,462,500.- (one million four hundred sixty-two thousand five hundred euro) by the creation and issue of 11,500 (eleven thousand five hundred) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 11,500 (eleven thousand five hundred) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 11,500 (eleven thousand five hundred) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,437,500.- (one million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 11,700 (eleven thousand seven hundred) ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the third resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,462,500.- (one million four hundred sixty-two thousand five hundred euro), represented by 11,700 (eleven thousand seven hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 42.083.000,- (quarante-deux millions et quatre-vingt-trois mille euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mrs Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 29 octobre 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188000, avec un capital social de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Investments VII S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 4 juillet 2014, numéro 1729, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 octobre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, en cours de dépôt auprès du RCS (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par deux cents (200) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à un montant de EUR 1.462.500,- (un million quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 11.500 (onze mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) qui sera alloué au capital social de la Société dans son entièreté;

b) En conséquence, modification du troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.462.500,- (un million quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 11.700 (onze mille sept cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à un montant de EUR 1.462.500,- (un million quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 11.500 (onze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 11.500 (onze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

L'ensemble des 11.500 (onze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.437.500,- (un million quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 11.700 (onze mille sept cents) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la troisième résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.462.500,- (un million quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 11.700 (onze mille sept cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille huit cents Euros (EUR 2.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. LAC/2014/51041. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173042/180.

(140197536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.139.

—  
DEMERGER PLAN

The general partner of Data Center S.C.A, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 170139 (the Demerged Company), has approved the following demerger plan (the Demerger Plan) on 7 November 2014, in accordance with the provisions of Section XV, sub-section II "Demergers by the incorporation of new companies" of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act):

WHEREAS:

(A) The general partner of the Demerged Company intends to implement a demerger of the Demerged Company, in accordance with the provisions of Section XV, sub-section II "Demergers by the incorporation of new companies" of the Companies Act (the Demerger) by means of a transfer of a portion of the entire assets and liabilities (patrimoine) of the Demerged Company, without dissolution of the Demerged Company, to the benefit of one new company to be incorporated under the form of a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Recipient Company).

(B) The Demerger is subject to the approval by the general meeting of the shareholders of the Demerged Company that will be called to decide on, amongst other things, the Demerger (the General Meeting), in accordance with articles 291 and 307 of the Companies Act.

(C) In accordance with article 290 of the Companies Act, this Demerger Plan will be published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) at least one month before the date of the holding of the General Meeting.

IT IS AGREED as follows:

**1. Features of the demerged company and the recipient company (article 289 (2) (a) of the companies act).**

**1.1 The Demerged Company**

The Demerged Company is a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 170139.

The share capital of the Demerged Company is currently set at EUR 492,522.11 (four hundred and ninety-two thousand five hundred and twenty-two Euro and eleven Cents), divided into (a) 49,152,211 (forty-nine million one hundred and fifty-two thousand two hundred and eleven) limited shares of sub-class A1, (b) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B and (c) 100 (one hundred) unlimited shares of class C, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and fully paid up. The Demerged Company has not issued other securities (within the meaning of articles 289 (f) and 299 of the Companies Act) in addition to the shares representing its share capital,

At the Completion Date (as defined in clause 5.1), the name of the Demerged Company will be changed to "Data Center II S.C.A." at the occasion of the General Meeting.

**1.2 The Recipient Company**

The Recipient Company shall be incorporated at the General Meeting as a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Center S.C.A."

The registered office of the Recipient Company will be set at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

The draft deed of incorporation, including the articles of incorporation, of the Recipient Company, in English and French language, are attached to the present Demerger Plan as Schedule 1.

**2. Exchange ratio (article 289 (2) b) of the companies act).** The Recipient Company shall issue 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine-hundred) limited shares and 1 (one) unlimited share, with a nominal value of EUR 0,01 (one Cent) each (the Recipient Company Shares) at its incorporation. The Recipient Company Shares shall be allotted in their entirety to the shareholders of the Demerged Company in exchange for the transfer by the Demerged Company of the portion of the entire assets and liabilities (patrimoine) consisting of the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) standing to the credit of its bank account (account number: 117 55 20) (the Asset) to the Recipient Company at the General Meeting in accordance with the terms of this Demerger Plan, and as follows:

(i) the holder(s) of the class A1 shares of the Demerged Company will receive 3,000,000 (three million) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(ii) the holder(s) of the class B shares of the Demerged Company will receive 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each; and

(iii) the holder(s) of the class C shares of the Demerged Company will receive 100 (one hundred) unlimited shares of the Recipient company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro).

### **3. Contribution - Capital at incorporation.**

#### **3.1 Valuation of the contribution**

The Asset of the Demerged Company contributed to the Recipient Company pursuant to the Demerger shall be recorded at its net accounting value.

#### **3.2 Accounting date of the Demerger (article 289 (2) e) of the Companies Act)**

For accounting purposes, the Demerger shall be carried out as at the Completion Date.

#### **3.3 Description and allocation of the Asset of the Demerged Company to be transferred to the Recipient Company (article 289 (2) h) of the Companies Act)**

Without prejudice to clause 5.2, the Asset shall be transferred by the Demerged Company to the Recipient Company.

As a result of the transfer of the Asset to the Recipient Company, the net asset value representing the Asset transferred by the Demerged Company shall be allocated to the share capital of the Recipient Company for an amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro).

#### **3.4 Capital at incorporation**

In consideration for the transfer of the Asset from the Demerged Company to the Recipient Company, the Recipient Company shall have a share capital at incorporation of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares and 100 (one hundred) unlimited shares (the Recipient Company Shares).

#### **3.5 Terms for the delivery of the Recipient Company Shares (article 289 (2) c) of the Companies Act) and allocation of the Recipient Company Shares amongst the shareholders of the Demerged Company (article 289 (2) i) of the Companies Act)**

The Recipient Company Shares shall be issued to the shareholders of the Demerged Company on the Completion Date (as defined in clause 5.1) in accordance with the exchange ratio referred to under clause 2.

The Recipient Company Shares shall be registered shares. The allocation of the Recipient Company Shares to the shareholders of the Demerged Company will be registered in the share register of the Recipient Company on Completion Date or as soon as such register is available, and at the latest fifteen days after the Completion Date.

#### **3.6 Date from which the Recipient Company Shares shall carry the right to participate in the profits in respectively the Recipient Company and any special condition regarding that right (article 289 (2) d) of the Companies Act)**

The Recipient Company Shares shall be ordinary shares and shall allow their holder(s) to benefit from any payment of dividends and any distribution as from the Completion Date in accordance with the provisions of the Companies Act and the articles of association of the Recipient Company.

### **4. Formalities prior to the demerger.**

#### **4.1 Waivers pursuant to article 296 of the Companies Act**

All the shareholders of the Demerged Company shall, at least one month prior to the date of the General Meeting, in accordance with article 296 of the Companies Act:

(i) waive the requirements relating to the detailed written report from the general partner of the Demerged Company addressed to its shareholders explaining the demerger plan and setting out the legal and economic grounds for the Demerger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 293 of the Companies Act;

(ii) waive the requirement relating to the examination of the demerger plan by an independent expert as well as a written report by independent expert, as provided for by article 294 of the Companies Act; and



(iii) waive the requirement whereby interim accounting statements, the report from the general partner and the report of the independent expert shall be made available to the shareholders at least one month prior to the date of the General Meeting, as provided for by article 295 (c), (d) and (e) of the Companies Act,

#### 4.2 Documents to be made available to the Shareholders

In accordance with article 295 of the Companies Act, and pursuant to clause 4.1, the Demerged Company shall make available to its shareholders, as soon as possible after the signature of the Demerger Plan, and at least one month prior to the date of the General Meeting, at the Demerged Company's registered office, the following documents:

(i) the Demerger Plan; and

(ii) the annual accounts of the Demerged Company and the corresponding management reports for the financial years ended on 31 December 2012 and 31 December 2013, it being understood that the first financial year of the Demerged Company ended on 31 December 2012.

The Demerged Company shall also make available to its shareholders interim accounts of the Demerged Company as at 30 September 2014.

#### 4.3 Publication of the Demerger Plan

The Demerger Plan shall be published in the Luxembourg Official Gazette (Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations), at least one month prior to the date of the General Meeting.

#### 4.4 Report on contribution in kind

The Demerged Company shall appoint, as soon as possible after the signature of the Demerger Plan, an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in charge of the preparation of the report on contribution in kind provided for by article 26-1 (2) of the Companies Act in respect of the incorporation of the Recipient Company.

### 5. Completion and effects of the demerger.

#### 5.1 Completion of the Demerger

The Demerger shall take effect when the General Meeting has been held and all the resolutions contemplated to be taken by the General Meeting in connection with the Demerger have been taken by the General Meeting (the Completion Date).

#### 5.2 Effects of the Demerger

The Demerger shall have the following consequences ipso jure at the Completion Date:

(i) the transfer of the Asset of the Demerged Company to the Recipient Company, as further detailed under clause 3;

(ii) the Recipient Company will be incorporated and the shareholders of the Demerged Company shall be allotted with all the Recipient Company Shares to be issued by the Recipient Company at its incorporation, as provided for by clause 2 and, as a result, shall become the shareholders of the Recipient Company; and

(iii) the Demerged Company will continue to exist with a share capital of EUR 492,522.11 (four hundred and ninety-two thousand five hundred and twenty-two Euro and eleven Cents), the decrease of the net asset value of the Demerged Company in the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) pursuant to the Demerger being entirely offset against the share premium of the Demerged Company.

### 6. Miscellaneous.

6.1 Rights conferred by the Recipient Company to the shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them (article 289 (2) f) of the Companies Act)

The Recipient Company shall not issue shares conferring special rights nor securities conferring special rights pursuant to the Demerger under article 299 (1) of the Companies Act.

6.2 Special advantages granted to the independent experts, to the directors of the Demerged Company and to the supervisory bodies of the Demerged Company (article 289 (2) g) of the Companies Act)

No special advantage (within the meaning of article 289 (2) g) of the Companies Act) will be granted to the general partner of the Demerged Company nor to the independent auditor of the Demerged Company.

#### 6.3 Formalities - powers-costs

Until the Completion Date, the Demerged Company shall proceed with all formalities necessary or useful to give full effect to the Demerger and to the transfer of the Asset to the Recipient Company.

As from the Completion Date, the Recipient Company shall proceed with all formalities necessary or useful to give full effect to the transfer of the Asset as well as with all formalities necessary or useful to give full effect to the Demerger and which are not specifically performed in respect of the transfer of the Asset.

Full powers are granted to any manager of the general partner of the Demerged Company or, as the case may be, to any manager of the general partner of the Recipient Company, in order to carry out all filings, notifications and publications necessary for the Demerger.

#### 6.4 Nullification of the Demerger

If the Demerger is not approved by the General Meeting before 31 December 2014, the Demerger Plan will be considered null and void.

#### 6.5 Language

This Demerger Plan is worded in English followed by a French translation, the French translation being required for Luxembourg law purposes. In case of discrepancies between the English and the French versions of the Demerger Plan, the French version will then prevail for Luxembourg law purposes.

#### 6.6 Originals

This Demerger Plan shall be executed in 2 (two) originals.

#### 6.7 Applicable law and jurisdiction

The Demerger Plan is governed by Luxembourg law. Any dispute arising from this Demerger Plan shall be submitted exclusively to the competent courts of the District of the city of Luxembourg.

Data Services S.C.A

Represented by Data Genpar S.à r.l.

Represented by Pascal Leclerc

*General partner / Authorised signatory*

### **Follows the French version of the above text**

Le gérant commandité de Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170139 (la Société Scindée), a approuvé le projet de scission suivant (le Projet de Scission) le 7 novembre 2014, conformément aux dispositions de la Section XV, sous-section II «Scissions par constitutions de nouvelles sociétés» de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi):

#### CONSIDERANT QUE:

(A) Le gérant commandité de la Société Scindée envisage de procéder à la scission de la Société Scindée, conformément aux dispositions de la Section XV, sous-section II «Scissions par constitution de nouvelles sociétés» de la Loi (la Scission) par la cession d'une partie de la totalité du patrimoine de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, au profit d'une nouvelle société devant être constituée sous la forme de société en commandite par actions (la Société Bénéficiaire).

(B) La Scission est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Scindée qui sera convoquée en vue de statuer, entre autres, sur la Scission, conformément aux articles 291 et 307 de la Loi (l'Assemblée Générale).

(C) Conformément à l'article 290 de la Loi, ce Projet de Scission sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), au moins un mois avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale.

#### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

### **1. Caractéristiques de la société scindée et de la société bénéficiaire (article 289 (2) (a) de la loi).**

#### 1.1 Société Scindée

La Société Scindée est une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170139.

Le capital social de la Société Scindée est actuellement de 492.522, 11 EUR (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-deux euros et onze cents), divisé en (a) 49.152.211 (quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent onze) actions de commanditaires de sous classe A1, (b) 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaires de classe B et (c) 100 (cent) actions de commandité de classe C, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune et entièrement libérées. La Société Scindée n'a pas émis d'autres titres (au sens des articles 289(f) et 299 de la Loi) outre les actions composant son capital social.

A la Date d'Achèvement (telle que définie au paragraphe 5.1), la dénomination de la Société Scindée sera modifié en «Data Center II S.C.A.» à l'occasion de l'Assemblée Générale.

#### 1.2 Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire sera constituée lors de l'Assemblée Générale sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Data Center S.C.A.»

Le siège social de la Société Bénéficiaire sera établi au 121, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg.

Le projet d'acte de constitution, y compris les statuts, de la Société Bénéficiaire, en langue anglaise et française, est annexé au présent Projet de Scission en Annexe 1.

**2. Rapport d'échange (article 289(2) b) de la loi).** La Société Bénéficiaire émettra 3.099.900 (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaires et 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale

de 0,01 EUR (un cent) (les Actions de la Société Bénéficiaire) lors de sa constitution. Les Actions de la Société Bénéficiaire seront attribuées dans leur intégralité aux actionnaires de la Société Scindée en échange du transfert par la Société Scindée d'une partie de son patrimoine constitué d'un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros) crédité sur son compte bancaire (compte bancaire: 117 55 20) (l'Actif) à la Société Bénéficiaire lors de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions du présent Projet de Scission et de la manière suivante:

(i) Le(s) détenteur(s) d'actions de classe A1 de la Société Scindée recevra 3.000.000 (trois millions) d'actions de commanditaire de la Société Scindée ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

(ii) Le(s) détenteur(s) d'actions de classe B de la Société Scindée recevra 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire de la Société Scindée ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune; et

(iii) Le(s) détenteur(s) d'actions de classe C de la Société Scindée recevra 100 (cent) actions de commandité de la Société Scindée ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

### **3. Apport - Capital social lors de la constitution.**

#### 3.1 Estimation de l'apport

L'Actif de la Société Scindée attribué à la Société Bénéficiaire en vertu de la Scission sera comptabilisé à sa valeur nette comptable.

#### 3.2 Date comptable de la Scission (article 289 (2) e) de la Loi)

A des fins comptables, la Scission sera effectuée à la Date d'Achèvement.

3.3 Description et répartition de l'Actif de la Société Scindée à transférer à la Société Bénéficiaire (article 289 (2) h) de la Loi)

Sans préjudice des dispositions de l'article 5.2, l'Actif sera transféré par la Société Scindée à la Société Bénéficiaire.

En conséquence de la cession de l'Actif à la Société Bénéficiaire, la valeur de l'actif net représentant l'Actif transféré par la Société Scindée sera affectée au capital social de la Société Bénéficiaire pour un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros).

#### 3.4 Capital social à la constitution

En contrepartie de l'apport de l'Actif de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire, la Société Bénéficiaire aura un capital social au moment de sa constitution de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), représenté par 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité (les Actions de la Société Bénéficiaire).

3.5 Modalités de remise des Actions de la Société Bénéficiaire (article 289 (2) c) de la Loi) et allocation des Actions de la Société Bénéficiaire parmi les actionnaires de la Société Scindée (article 289 (2) i) de la Loi

Les Actions de la Société Bénéficiaire seront émises aux actionnaires de la Société Scindée à la Date d'Achèvement (telle que définie au paragraphe 5.1) conformément au le rapport d'échange mentionné à la clause 2.

Les Actions de la Société Bénéficiaire sont nominatives. La répartition des Actions de la Société Bénéficiaire aux actionnaires de la Société Scindée sera inscrite dans le registre d'actions de la Société Bénéficiaire à la Date d'Achèvement ou dès que ce registre sera disponible, et au plus tard quinze jours après la Date d'Achèvement.

3.6 Date à partir de laquelle les Actions de la Société Bénéficiaire confèrent le droit de recevoir des bénéfices de la Société Bénéficiaire, et toute condition particulière se rapportant à ce droit (article 289 (2) d) de la Loi)

Les Actions de la Société Bénéficiaire sont des actions ordinaires et permettent à leur(s) titulaire(s) de bénéficier de tout paiement de dividendes et de toute distribution à compter de la Date d'Achèvement, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société Bénéficiaire.

### **4. Formalités préalables a la scission.**

#### 4.1 Renonciations en vertu de l'article 296 de la Loi

Tous les actionnaires de la Société Scindée vont, au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale, et en accord avec l'article 296 de la Loi:

(i) renoncer à l'exigence portant sur la fourniture d'un rapport écrit détaillé du gérant commandité de la Société Scindée adressé à ses actionnaires, leur expliquant le Projet de Scission et exposant les motifs juridiques et économiques du Projet de Scission, et notamment le rapport d'échange d'actions, conformément à l'article 293 de la Loi;

(ii) renoncer à l'exigence selon laquelle le Projet de Scission doit faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit par un expert indépendant, conformément à l'article 294 de la Loi, et

(iii) renoncer à l'exigence selon laquelle les comptes intérimaires, le rapport du gérant commandité et le rapport de l'expert indépendant doivent être mis à la disposition des actionnaires au moins un mois avant la date de l'Assemblée générale, tel que prévu par l'article 295 (c), (d) et (e) de la Loi.

#### 4.2 Documents devant être mis à la disposition des Actionnaires

Conformément à l'article 295 de la Loi et à la clause 4.1, la Société Scindée doit mettre les documents suivants à la disposition de ses actionnaires au siège social de la Société Scindée, le plus tôt possible après la signature du Projet de Scission et au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale des actionnaires:

(i) le Projet de Scission; et

(ii) les comptes annuels de la Société Scindée et les rapports de gestion correspondants pour les années sociales clôturées le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, étant entendu que le premier exercice social de la Société Scindée s'est clôturé le 31 décembre 2012.

La Société Scindée mettra également à la disposition de ses actionnaires les comptes intérimaires de la Société Scindée au 30 septembre 2014.

#### 4.3 Publication du Projet de Scission

Le Projet de Scission sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale.

#### 4.4 Rapport sur l'apport en nature

Dès que possible après la signature du Projet de Scission, la Société Scindée devra nommer un réviseur d'entreprises agréé en charge de la préparation des rapports sur l'apport en nature prévus à l'article 26-1 (2) de la Loi, relatifs à la constitution de la Société Bénéficiaire.

### 5. Achèvement et effets de la scission.

#### 5.1 Achèvement de la Scission

La Scission prendra effet une fois l'Assemblée Générale tenue et lorsque toutes les résolutions devant être prises par l'Assemblée Générale dans le cadre de la Scission auront été prises par l'Assemblée Générale (la Date d'Achèvement).

#### 5.2 Effets de la Scission

La Scission aura les conséquences suivantes ipso jure à la Date d'Achèvement:

(i) la transmission de l'Actif de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire, tel que prévu à la clause 3;

(ii) la Société Bénéficiaire sera constituée et les actionnaires de la Société Bénéficiaire se verront attribuer toutes les Actions de la Société Bénéficiaire devant être émises lors de la constitution, tel que prévu à la clause 2. et, par conséquent, deviendront actionnaires de la Société Bénéficiaire, et

(iii) la Société Scindée continuera d'exister avec un capital social de 492.522, 11 EUR (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-deux euros et onze cents), la réduction de l'actif net de la Société Scindée d'un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros) suite à la Scission sera entièrement compensée avec la prime d'émission de la Société Scindée.

### 6. Divers.

6.1 Droits conférés par la Société Bénéficiaire aux actionnaires disposant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions, ou mesures proposées à leur égard (article 289 (2) f) de la Loi)

La Société Bénéficiaire n'émettra pas des actions conférant des droits spéciaux ou autres titres conférant des droits particuliers suite à la Scission, tel que stipulé à l'article 299 (1) de la Loi.

6.2 Avantages particuliers attribués aux experts indépendants, aux administrateurs de la Société Scindée et aux organes de contrôle de la Société Scindée (article 289 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier (au sens de l'article 289 (2) g) de la Loi) ne sera accordé au gérant commandité de la Société Scindée ni à l'expert indépendant de la Société Scindée.

#### 6.3 Formalités - Pouvoirs - Frais

Jusqu'à la Date d'Achèvement, la Société Scindée devra procéder à toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la Scission et au transfert de l'Actif de la Société Bénéficiaire.

A compter de la Date d'Achèvement, la Société Bénéficiaire devra procéder à toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la cession de l'Actif ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires ou utiles visant à donner plein effet à la Scission et qui n'auront pas été spécialement effectuées dans le cadre de la cession de l'Actif.

Les pleins pouvoirs sont conférés à tout gérant du gérant commandité de la Société Scindée ou, le cas échéant, à tout gérant du gérant commandité de la Société Bénéficiaire, afin de procéder à toutes les formalités de dépôt, notification et publication nécessaires à la Scission.

#### 6.4 Annulation de la Scission

Si la Scission n'a pas été approuvée par l'Assemblée Générale avant la date du 31 décembre 2014, le Projet de Scission sera considéré comme nul et non avenue.

#### 6.5 Langue

Le présent Projet de Scission est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la traduction française étant requise par la loi luxembourgeoise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du Projet de Scission, la version française prévaudra pour les besoins du droit luxembourgeois.

#### 6.6 Originaux

Le Présent Projet de Scission sera signé en 2 (deux) exemplaires originaux.

#### 6.7 Loi applicable et compétence juridictionnelle

Le Projet de Scission est régi par le droit luxembourgeois. Tout litige découlant du présent Projet de Scission sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents de l'arrondissement de la ville de Luxembourg.

Data Services S.C.A  
Représenté par Data Genpar S.à r.l.  
Représenté par Pascal Leclerc  
Gérant commandité / Personne autorisée

## Schedule 1

### DRAFT INCORPORATION DEED, INCLUDING ARTICLES OF ASSOCIATION, OF THE RECIPIENT COMPANY

The Meeting resolves to incorporate Data Center S.C.A. as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and requests the undersigned notary to record the following articles of association:

#### **1. Form, Name and number of shareholders.**

##### 1.1 Form and name

There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Center S.C.A." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

##### 1.2 Number of shareholders

The Company shall have one or more unlimited shareholders, who are jointly and severally liable for the liabilities of the Company, as set out in article 102 of the Companies Act (the Unlimited Shareholder(s)) and one or more limited shareholders, who are liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company (the Limited Shareholder(s)).

If there is only one Unlimited Shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings (i) affecting that Unlimited Shareholder and (ii) preventing it from managing the Company itself (where applicable), the Company will be continued and a replacement holder of the Unlimited Share will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining shareholders. In case the shareholders cannot agree on a replacement holder of the Unlimited Share, the Company will be dissolved and liquidated.

#### **2. Registered office.**

##### 2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

##### 2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **3. Duration.**

##### 3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

##### 3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

#### **4. Purpose.**

4.1 The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

## **5. Share capital.**

### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 31.000 (thirty-one thousand euros), represented by 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares (the Limited Shares) and 100 (one hundred) unlimited shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each (the Unlimited Shares).

The Unlimited Share and the Limited Shares are collectively referred to as the shares.

### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, subject always to the consent of all the Unlimited Shareholders and in the manner required for amending the Articles, as provided for in Article 11.

### 5.3 Distributions to the Unlimited Share and the Limited Shares

The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 19.

### 5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

### 5.5 Contributions to a "capital surplus" account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions

set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

## **6. Shares.**

### 6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form and shall remain in registered form.

### 6.2 Share register and share certificate

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

### 6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### 6.4 Share redemption

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**7. Transfer of shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.



The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**8. Liability of the shareholders.** The holders of Limited Shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of Unlimited Shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

#### **9. Power of the general meeting.**

##### 9.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

##### 9.2 Consent rights of the holder of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution

(i) whereby the Company enters into transactions with third parties or which has as effect that the Company contracts towards third parties; or

(ii) that amends the Articles,

without the consent of the holders of Unlimited Shares.

**10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.**

##### 11.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of 1 month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 days before the relevant General Meeting.

##### 11.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 days, and 8 days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

##### 11.3 Voting rights attached to the shares Each share entitles its holder to one vote.

##### 11.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 days and 15 days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in 2 Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date

and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

#### 11.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

#### 11.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 48 hours before the relevant General Meeting.

#### 11.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 11.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

#### 11.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

### 12. Management.

#### 12.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a sole General Partner.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

#### 12.2 Appointment and removal of the General Partner

The General Partner shall be elected by the General Meeting and it may be removed by the General Meeting with or without cause. The General Meeting shall also determine its term of office.

#### 12.3 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

### 13. Delegation of powers.

#### 13.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

#### 13.2 Delegation to perform specific functions

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

### 14. Binding signatures.

#### 14.1 Signatory powers of the General Partner



The Company shall be bound toward third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

#### 14.2 Signatory powers in respect of daily management

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 13.1.

#### 14.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

### **15. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises Agréé / Cabinet de révision agréé).**

#### 15.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

#### 15.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

#### 15.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

#### 15.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

#### 15.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

#### 15.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

#### 15.7 Proceedings

##### (a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

15.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

**16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

**17. Annual accounts.**

17.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

17.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner (if any) and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance), who will thereupon draw up its report.

17.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner (if any) and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**18. Allocation of results.**

18.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

18.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 18.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 18.

18.3 Rules regarding distributions

Distributions to the shareholders, whether by dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", if and when decided by the General Meeting, shall be made on all the shares on a pro rata basis.

18.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 18.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 18.

#### 18.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the General Partner according to valuation methods determined at his discretion.

### 19. Dissolution and liquidation.

#### 19.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 11. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### 19.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 18, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

**20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional Provision*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2014.

#### *Allocation and Payment*

Pursuant to the Demerger Plan approved by the General Meeting, the shareholders of the Recipient Company (i.e. Data Center S.C.A.) are allocated with all the 100 (one hundred) unlimited shares and the 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares, having a nominal value of 0.01 (one cent) each, representing the total share capital of the Recipient Company (the Recipient Company Shares), in exchange for the Asset (as defined above and in the Demerger Plan), as follows:

(i) Etten Leur Logistics Investment B.V., as the sole holder of the class A1 shares of the Demerged Company will receive 3,000,000 (three million) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(ii) Data Managers S.à r.l., as the sole holder of the class B shares of the Demerged Company will receive 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(iii) Date Genpar S.à r.l., as the sole holder of the class C shares of the Demerged Company, shall be allocated with the 100 (one hundred) unlimited shares of the Recipient company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro).

The Recipient Company Shares have all been paid up by means of the contribution in kind of the Asset pursuant to the Demerger Plan, to be allocated entirely to the share capital of the Company of EUR 31.000 (thirty-one thousand euros).

Pursuant to article 26-1 of the Companies Act, the Asset so contributed in kind has been the subject of a report prepared by ERNST & YOUNG, with its professional address at 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L -5365 Munsbach, Luxembourg as independent auditor (cabinet de révision agréé), dated [date], which concludes as follows:

[Conclusion of the report to be inserted]

A copy of the above-mentioned auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached and shall be filed together with the present deed with the registration authorities.

#### *Statement*

The undersigned notary declares that, in respect of each of the Recipient Companies, the conditions provided by articles 26, 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### *Extraordinary general meeting of the Recipient Company*

The shareholders of the Recipient Company, represented as stated above, representing the whole of the share capital of the Recipient Company, have held an extraordinary general meeting of the Recipient Company (the Recipient Company Meeting) and passed the following resolutions.

The Recipient Company Meeting resolves to:

- appoint Data Genpar S.à r.l., registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 169.852, whose registered office is located at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as its sole general partner for an unlimited period of time;
- set the number of independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé) of the Recipient Company at 1 (one);
- appoint ERNST & YOUNG, with its professional address at 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Recipient Company for a term to expire after the annual general meeting of the shareholder of the Recipient Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2014; and
- set the registered office of the Recipient Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**Follows the French version of the above text:**

### **Annexe 1**

(PROJET D'ACTE DE CONSTITUTION, Y INCLUS LES STATUTS, DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE)

L'Assemblée décide de constituer Data Center S.C.A., en tant que société en commandite par actions et requière le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants:

#### **1. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.**

##### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Center S.C.A.» (la Société) régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée (la Loi) en particulier et par les présent statuts (les Statuts).

##### 1.2 Nombre d'actionnaires

La Société aura un ou plusieurs actionnaires commandités qui sont conjointement et solidairement redevables des engagements sociaux de la Société, tel que prévu par l'article 102 de la Loi (les Actionnaire(s) Commandité(s)) et un ou plusieurs actionnaires commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport fait ou à faire, selon le cas, au capital de la Société (les Actionnaire(s) Commanditaire(s)).

Si il n'y a qu'un seul Actionnaire Commandité, en cas de décès, de liquidation, d'incapacité légale, démission, faillite ou autres procédures similaires (i) affectant cet Actionnaire Commandité et (ii) l'empêchant de gérer la société lui-même (le cas échéant), la Société survivra et un détenteur remplaçant de l'Action Commanditée sera nommé au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement en question, et un tel remplacement doit être décidé à l'unanimité par tous les actionnaires restants. Dans le cas où les actionnaires ne peuvent pas se mettre d'accord sur un détenteur remplaçant de l'Action Commanditée, la Société sera dissoute et liquidée.

#### **2. Siège social.**

##### 2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

##### 2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Gérant Commandité a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Durée de la société.**

##### 3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

##### 3.2 Dissolution

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la façon décrite à l'Article 11 concernant la modification des Statuts.

#### **4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxem-

bourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

4.3 La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.4 La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large..

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

## **5. Capital social.**

### **5.1 Montant du capital social**

Le capital social est fixé à un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), représenté par 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) et 100 (cent) actions de commandité ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) (les Actions de Commandité).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont collectivement dénommées les actions.

### **5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, toujours avec l'accord des Actionnaires Commandité et passé comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

### **5.3 Distributions à l'Action Commandité et aux Actions de Commanditaire**

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire donnent droit à des distributions, soit par voie de distribution de dividendes, rachat d'actions ou autrement, comme indiqué à l'Article 19.

### **5.4 Droits préférentiels de souscription**

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi et qui sont payées en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi.

### **5.5 Apport au compte de "capital surplus"**

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'Assemblée Générale et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et qui doit être enregistré dans un compte de «capital surplus» conformément à la loi luxembourgeoise.

## **6. Actions.**

### **6.1 Forme des actions**

Les actions de la Société sont nominatives et devront restées nominatives.

## 6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

## 6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

## 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

**7. Cessions d'actions.** La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**8. Responsabilité des actionnaires.** Les détenteurs d'Actions de Commanditaire ont une responsabilité qui est limitée au montant de leur apport au capital social, prime d'émission ou «capital surplus» de la Société.

La responsabilité des détenteurs d'Actions Commandités quant aux dettes de la Société sera conjointe et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi.

## 9. Pouvoirs de l'assemblée générale.

### 9.1. Général.

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts.

### 9.2 Droits de consentement des détenteurs d'Actions Commandité sur les résolutions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ne peut pas adopter de résolution

(i) selon laquelle la Société conclut des opérations avec des tiers ou qui a pour effet que la Société signe des contrats avec des tiers; ou

(ii) qui modifie les Statuts,

sans le consentement des détenteurs des Actions de Commandité.

**10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

## 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

### 11.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'1 mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

### 11.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 jours d'intervalle au moins, et 8 jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.



Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

### 11.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

### 11.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et 15 jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

### 11.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

### 11.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 48 heures avant l'Assemblée Générale en question.

### 11.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre équipement de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et participer à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

### 11.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

### 11.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

## 12. Administration de la société.

### 12.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société est administrée par un Gérant Commandité unique.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

#### 12.2 Nomination et révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est élu par l'Assemblée Générale et il pourra être révoqué par l'Assemblée Générale avec ou sans motif. L'Assemblée Générale détermine également la durée de son mandat.

#### 12.3 Rémunération du Gérant commandité

Le Gérant Commandité peut avoir droit à une rémunération de la Société pour un montant devant être approuvé par l'Assemblée Générale.

### 13. Délégation de pouvoirs.

#### 13.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

#### 13.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### 14. Signatures autorisées.

#### 14.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

#### 14.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 13.1 ci-dessus.

#### 14.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### 15. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé.

#### 15.1 Conseil de surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité dans les matières déterminées par le Gérant Commandité et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant Commandité.

#### 15.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

#### 15.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

#### 15.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

Une telle convocation écrite ne sera pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et si ils déclarent avoir été informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. De plus, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et qu'ils s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour; la réunion pourra se tenir sans avoir été convoquée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme



preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

#### 15.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

#### 15.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

#### 15.7 Procédure

##### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

##### (b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

#### 15.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant

les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature

#### 15.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

#### 15.10 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

**16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

### **17. Comptes annuels.**

#### 17.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

#### 17.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, qui rédige un rapport sur cette base.

#### 17.3 Consultation des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant (le cas échéant) et du Conseil de Surveillance ou du ou des réviseurs d'entreprises agréé, selon le cas, ainsi que tous les

autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société où ils seront mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

## **18. Affectation des résultats.**

### **18.1 Affectation à la réserve légale**

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% du capital social de la Société.

### **18.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 18.1 et les règles concernant la distribution reprises dans cet article 18.

### **18.3 Règles de distributions**

Les distributions aux actionnaires, que ce soit par voie de dividende, rachat d'actions ou autre, à partir des profits ou des réserves distribuables disponibles à cet effet, incluant la prime d'émission et le «capital surplus», si elles sont décidées par l'Assemblée Générale, seront effectuées sur toutes les actions sur une base proportionnelle.

### **18.4 Dividendes intérimaires**

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution de dividende reprises dans cet article 18.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution de dividende reprises dans cet article 18.

### **18.5 Paiement des dividendes**

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Gérant selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

## **19. Dissolution et liquidation.**

### **19.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation**

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

### **19.2 Distribution du boni de liquidation**

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués en accord avec les règles de distributions reprises dans l'article 18 par voie de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

**20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Provision Transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Allocation et Paiement*

En vertu du Projet de Scission approuvé par l'Assemblée Générale, les actionnaires de la Société Bénéficiaire (i.e. Data Center S.C.A) reçoivent toutes les 100 (cent) actions de commandité et les 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Bénéficiaire (les Actions de la Société Bénéficiaire), en échange de l'Actif (tel que défini ci-dessus et dans le Projet de Scission), comme suit:

(i) Etten Leur Logistic Investment B.V., en tant que détenteur unique des actions de catégorie A1 de la Société Scindée, recevra 3.000.000 (trois millions) d'actions de commanditaire de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

(ii) Data Managers S.à r.l., en tant que détenteur unique des actions de catégorie B de la Société Scindée, recevra 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) d'actions de commanditaire de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

(iii) Date Genpar S.à r.l., en tant que détenteur unique des actions de catégorie C de la Société Scindée, recevra 100 (cent) d'actions de commandité de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

Les Actions de la Société Bénéficiaire ont toutes été payées au moyen de l'apport en nature de l'Actif conformément au Projet de Scission, devant être intégralement alloué au capital social de la Société de 31.000 (trente-et-un mille euros).

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'Actif, ainsi apporté en nature, a fait l'objet d'un rapport préparé par ERNST & YOUNG, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant que cabinet de révision agréé en date du [date], qui a conclu de la façon suivante:

[Conclusion du rapport à intégrer]

Une copie du rapport du réviseur mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, devra rester annexé et devra être complété ensemble avec le présent document avec les autorités d'enregistrement.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que, concernant chacune des Sociétés Bénéficiaires, les conditions prévues aux articles 26, 26-1 paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la Loi ont été respectées et se porte garant de leur respect.

#### *Assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire*

Les actionnaires de la Société Bénéficiaire, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société Bénéficiaire, ont tenu une Assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire (l'Assemblée de la Société Bénéficiaire) et ont passé les résolutions suivantes.

L'Assemblée de la Société Bénéficiaire décide de:

- nommer Data Genpar S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro ? 169.852, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant unique pour une période illimitée;

- établir le nombre de réviseur(s) d'entreprise agréé(s) de la Société Bénéficiaire à 1 (un);

- nommer ERNST & YOUNG, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société Bénéficiaire pour une période expirant après l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société Bénéficiaire qui approuve les comptes annuels de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2014 et;

- établir le siège social de la Société Bénéficiaire à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Référence de publication: 2014173575/1131.

(140198843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

### **Chaka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.632.

#### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of November

Before the undersigned Me Karine REUTER, a notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

GCC Holdings B.V, having its registered office at Herengracht 346-c 1016 CG Amsterdam (The Netherlands), incorporated on 23<sup>rd</sup> November 2007 pursuant to a deed executed before Johannes Borren, notary practising in Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Richel VAN WEIJ, private employee, whose professional address is 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Chaka Investments S.à.r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

1.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

1.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 2. Corporate Object.**

2.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may furthermore grant security interests over and may pledge its shares. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

2.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is formed for an unlimited period.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 4. Capital.**

4.1 The share capital is set at sixteen thousand dollars (16.000,00 USD), represented by one million six hundred thousand dollars (1.600.000) class A shares in registered form, with a par value of one cent (0,01USD) each, all subscribed and fully paid-up.

4.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 5. Shares.** The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.1. The shares are freely transferable between shareholders.

5.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

5.3. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

5.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

5.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

5.6. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 6. Appointment and removal of managers.**

6.1. The Company is managed by one or more managers, as appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members. The managers need not be members of the Company.

6.2. The managers may be revoked at any time, and for any reason whatsoever by the act of the members.

**Art. 7. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

7.1. Powers of the board of managers

(i) In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

(ii) All powers not expressly reserved by the Laws or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

(iii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(i) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iii) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented including one Class A manager and one Class B manager. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A manager and one Class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(iv) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(v) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

7.3. Representation

(i) The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in the case of multiple managers, the company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 8. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

**Art. 10 General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

10.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 11. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

12.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

13.3. When so required by law, the shareholders shall appoint the statutory auditors/external auditors, and determine their number and remuneration and the term of their office, which not exceed six (6) years. The statutory auditors/external auditors are subject to re-appointment.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.



14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

### *Subscription and payment*

GCC Holdings B.V, having its registered office at Herengracht 346-c, 1016 CG Amsterdam, The Netherlands, represented as stated above, subscribes for one million six hundred thousand (1.600.000) class A shares in registered form, having a nominal value of one cent (0,01 USD) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of sixteen thousand dollars (16.000,00 USD),

The amount of sixteen thousand dollars (16.000,00 USD) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be born by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and three hundred fifty euros (1.350,00 €).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Appointment of Richel Van Weij, Manager, born in Marowijne (The Netherlands), on 12<sup>th</sup> May 1970, whose professional address is at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A manager of the Company for an indefinite period.

2. Appointment of An-An Shong, Manager Director, born in Taipei, (Taiwan), on 25<sup>th</sup> September 1984, whose professional address is at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B manager of the Company for an indefinite period.

3. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La société dénommée «GCC Holdings B.V», avec siège social à Herengracht 346-c, 1016 CG Amsterdam (The Netherlands), constituée le 23 novembre 2007, suivant acte reçu par Johannes Borren, et,

Ici représentée ici représentée par, à savoir:

Richel VAN WEIJ, employée privée, demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société prend la dénomination de «Chaka Investments S.à.r.l»

1.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut également consentir des sûretés



ou nantissements sur ses parts sociales. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 4. Capital.**

4.1. Le capital social est fixé à seize mille dollars américains (16.000,00 USD), représenté par un million six-cent mille (1.600.000) parts sociales de catégorie A sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (0,01 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

4.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

5.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

5.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

5.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

5.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

5.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 6. Nomination et révocation des gérants.**

6.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés et /ou révoqués par l'associé unique ou une résolution des associés. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

6.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 7. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### **7.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Les associés ou l'associé unique aura tous pouvoirs d'agir au nom de la société, en toutes circonstances, de réaliser et d'approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et délimités dans les statuts.

(ii) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence de l'associé unique, ou en cas de Conseil de gérance, le Conseil de gérance.

(iii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **7.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 7.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, s'il n'en existe qu'un seul, sinon et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 8. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 11. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société et à l'heure indiquée dans la convocation.

**Art. 13. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

13.3. Si la loi le requière, les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprise pourront être réélus.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

La société dénommée «GCC Holdings B.V», avec siège social à Herengracht 346-c, 1016 CG Amsterdam (The Netherlands), constituée le 23 novembre 2007, suivant acte reçu par Me Johannes Borren, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un million six-cent mille (1.600.000) parts sociales de catégorie A sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (0,01 USD) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de seize mille dollars (16.000,00 USD).

Le montant de seize mille dollars (16.000,00 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent cinquante euros (1.350,00 €).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Nomination de Madame Richel Van Weij, née le 12 mai 1970, à Marowijne (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, 4<sup>e</sup> étage, en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984, à Taipei (Taiwan), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, 4<sup>e</sup> étage, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2540, Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signés: R. VAN WEIJ, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15051. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173514/517.

(140199388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

**Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.917.

**Lari Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

(i) Monsieur Giorgio Bianchi, salarié, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois SHIP ATLANTIC HOLDING S.A., ayant son siège social au 26 Boulevard Royal L 2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 144917, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mars 2009, numéro 598 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 2010 numéro 1059, ayant un capital social actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Monsieur Giorgio Bianchi, précité est habilité aux fins des présentes par décision du conseil d'administration de SHIP ATLANTIC HOLDING S.A., précitée en date du 5 novembre 2014 et;

(ii) Monsieur Giorgio Bianchi, salarié, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois LARI INVEST S.A., ayant son siège social au 26 Boulevard Royal L 2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147589, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre 2009 numéro 1698 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2010 numéro 1002, ayant un capital social actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Monsieur Giorgio Bianchi, précité est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration de LARI INVEST S.A., en date du 5 novembre 2014.

Les prédites décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

**PROJET DE FUSION**

1. La société anonyme de droit luxembourgeois SHIP ATLANTIC HOLDING S.A., ayant son siège social au 26 Boulevard Royal L 2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 144917, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mars 2009, numéro 598 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 2010 numéro 1059, ayant un capital social actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, la «Société Absorbante»,

DETIENT l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois LARI INVEST S.A., ayant son siège social au 26 Boulevard Royal L 2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147589, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre

2009 numéro 1698 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2010 numéro 1002, ayant un capital social actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, la «Société Absorbée».

2. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées Sociétés Fusionnantes).

3. SHIP ATLANTIC HOLDING S.A., (encore appelée Société Absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et les textes subséquents, avec LARI INVEST S.A. (encore appelée Société Absorbée) par absorption de cette dernière.

4. La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

5. Aucun avantage particulier n'est attribué au(x) gérant(s), administrateurs, commissaires ou réviseurs le cas échéant, des sociétés qui fusionnent.

6. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales. La fusion prendra effet à l'égard des tiers conformément aux dispositions de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

7. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

8. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

9. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littra a).

10. Les Sociétés Fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11. Décharge pleine et entière est accordée aux organes des Sociétés Absorbées.

12. Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

#### *Formalités*

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### *Remise de titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, les Sociétés Absorbées remettront à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.



162623

*Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des parties comparantes et interprétation leur donnée en une langue d'eux, connus du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 novembre 2014. LAC / 2014 / 52538. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174098/116.

(140199360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---

**Euroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.750,00.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.538.

- Madame Michèle WOLSFELD, propriétaire de 875 parts sociales

- Monsieur Roland FELTES, propriétaire de 875 parts sociales

ont apporté leurs parts sociales qu'ils détenaient dans la société EUROFLEX S.à r.l., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves à la société CALMIRA INVEST, ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves

Suite à cet apport, le capital social de la société EUROFLEX S.à r.l est détenu comme suit:

CALMIRA INVEST

53, route de Trèves

L-6793 Grevenmacher . . . . . 1.750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014163897/19.

(140186764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

**VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.160.

*Extrait des Résolutions des actionnaires en date du 08.09.2014*

Capvis General Partner IV Limited ayant son adresse professionnelle au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey et enregistrée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 112 172 agissant au nom de Capvis Equity IV L.P. a transféré en partie ses parts sociales de classe B comme suit:

- 185.185 parts à Dr. Reto Loepfe, né le 04.01.1960 à Zürich, St. Gallen, ayant son adresse professionnelle à Via Sogn Paul 18, CH - 7403 Rhäzüns (GR), Suisse;

- 37.037 parts à Dr. Stefan Pleier, né le 16.06.1966 à Limburg/Lahn, ayant son adresse professionnelle à Gugglenstrasse 8, CH - 8887 Mels (SG), Suisse;

- 37.037 parts à Mr. Egon Hämmerle, né le 13.05.1964 à Lustenau, ayant son adresse professionnelle à Untere Aue 24, AT - 6890 Lustenau, Autriche;

- 54.321 parts à Dr. Adrian Kauf, né le 22.12.1963 à Wangen im Allgäu, ayant son adresse professionnelle à Am Mühlbach 1, D - 88239 Wangen im Allgäu, Allemagne;

- 74.074 parts à Mr. René Pahud, né le 20.10.1963 à Thal (SG), Ogens (VD), ayant son adresse professionnelle à Bovelweg 12, Ch - 7306 Fläsch (GR), Suisse.

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., ayant son adresse professionnelle à Tudor House, Le Borage, St Peter Port, Guernsey et enregistrée au Register of Limited Partnership of the Island of Guernsey sous le numéro 1.520 a transféré en partie ses parts sociales de classe B comme suit:

- 329.218 à Dr. Reto Loepfe, né le 04.01.1960 à Zürich, St. Gallen, ayant son adresse professionnelle à Via Sogn Paul 18, CH - 7403 Rhäzüns (GR), Suisse;

- 65.844 parts à Dr. Stefan Pleier, né le 16.06.1966 à Limburg/Lahn, ayant son adresse professionnelle à Guggenstrasse 8, CH - 8887 Mels (SG), Suisse;

- 65.844 parts à Mr. Egon Hämmerle, né le 13.05.1964 à Lustenau, ayant son adresse professionnelle à Untere Aue 24, AT - 6890 Lustenau, Autriche;

- 96.571 parts à Dr. Adrian Kauf, né le 22.12.1963 à Wangen im Allgäu, ayant son adresse professionnelle à Am Mühlbach 1, D - 88239 Wangen im Allgäu, Allemagne;

- 131.687 parts à Mr. René Pahud, né le 20.10.1963 à Thal (SG), Ogens (VD), ayant son adresse professionnelle à Bovelweg 12, CH - 7306 Fläsch (GR), Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2014. \*

Référence de publication: 2014160116/37.

(140181250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

### **Eureconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.390.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163896/10.

(140187163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

### **Eurohan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163898/9.

(140187440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

### **DEPTA Consulting S.A., Développement et Exécution de Projets Techniques et d'Aménagement Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 39.489.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014163852/15.

(140186418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---